BERGERAC : LA COURS D'APPEL CONFIRME

✷ *Lire page 6*

CONTRAT AVEC LE PAVILLON DE LA MUTUALITÉ

✷ *Lire en p 7*

RECOURS AMIANTE A LA CRAMA

✷ *Lire page 3*

UPR Sud

Le Lien des Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : *sudsnpe.fr*

N° 43

Lundi 27 Avril 2009

☎ 05 56 70 79 00
☎ 05 56 70 79 50
fax : 05 56 70 79 35
upr.sud@numericable.fr

1% pour 2009 !!!

Régime Général et complémentaires

Retraites attaquées, Retraités bafoués !

🗣 1% : Ils ont osé ! Le pouvoir d'achat des retraités est bafoué, le régime général et les complémentaires sont attaqués. Le 1er mai, manifestons !

✷ Lire en pages 4 et 5 ✷

1ER Mai

Manifestons !

9 h 30 - République

(départ manif 10h 30)

(lire en page 7)

Cher Adhérent(e),

❍ *Après les grandes mobilisations du 29 janvier et 19 mars, le 1ER mai sera un nouveau rendez-vous pour agir pour nos revendications et réagir dans la rue après le scandaleux 1% du 1er avril. Nous savons aussi que pour gagner il faudra aller plus loin et construire un mouvement général, c'est à cela que les Solidaires œuvrent.*

FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

30 Mars 2009

La montagne accouche d'une souris

■ Tenter de calmer la colère populaire tout en ne changeant rien, tel est le principe qui a prévalu pour les rémunérations des patrons. Le décret sur les « variables » (stocks options…) ne touche qu'un nombre hyper limité d'entreprises, pour 2 ans seulement (comme si « hors crise » c'était normal), et avec possibilité pour les patrons de compenser sur leur fixe. Le caviar à la louche ne sera pas touché. Ouf !

25 Mars 2009

L'éthique toc fric du patronat

■ Un qui avait tout compris en avance de phase c'est Denis Kessler pdg de Scor. Sa société a chuté de 23% et donc sa rémunération « variable » de 27%. Aussitôt vu, aussitôt rectifié : il s'est fait augmenter de 50% son fixe par le conseil d'administration. Au final il gagne plus aujourd'hui qu'hier

(2081350 € soit + 80624 €). Kessler était vice président du Medef, officine patronale, où il existe, parait-il, un comité… d'éthique !

1er Avril 2009

La retraite des pdg… connait pas la crise

■ D. Bouton pdg de la Société Générale s'est offert une gentille petite retraite à 1 million d'€ par an. P Gadonneix, pdg d'EDF a reçu avant son départ en retraite une hausse de salaire de 25% qui, ajoutée aux bonus, lui fera grimper sa retraite de 400563 € à 500818 €. Restons objectifs quand même, les retraités «normaux» ont eu aussi leur cadeau : 1% pour 2009. Merci patron(s).

23 avril 2009

Chefs de Bandes

■ Des grévistes accusés d'être des saboteurs, des familles qui perdent leur emploi - et leur moyen de vivre- trainées dans la boue (et la justice) parce que leur colère s'est exprimée. Caterpillar, Continental etc… : faudrait accepter d'être virés en silence pendant qu'ils s'en mettent plein les poches ! Et, quant un pdg de Toyota, friqué à souhait, dit: *« plutôt crever que de payer les jours de chômage partiel à 100% »,* ne donne-t-il pas le ton qui caractérise les bandes organisées en costard-cravate ?

2 Avril 2009

Bienvenue au Paradis… fiscal

■ Beaucoup de bruit, mais pour rien : le soi-disant combat contre les paradis fiscaux s'est traduit par… la publication d'une liste que tout le monde connaissait déjà. C'est parait-il un *« événement historique de moralisation ».* Reste maintenant à moraliser la morale !

Préretraite Amiante

Les recours à la CRAMA pour la pension amiante

❑ Après la validation des 7 premiers dossiers (de personnes ayant fait un recours dans les délais de 2 mois après leur départ), le traitement des recours continue.

Les 7 premiers dossiers ont été régularisés. Le nouveau salaire de référence suite au recours se fait sur la base des 12 derniers mois de bulletins de salaire. Il inclut les sommes brutes non prises en compte, dont : CP, RTT, RC, indemnités départ CET.

Comme prévu, une cellule spéciale a été mise en place par la CRAMA pour gagner du temps dans le traitement des recours et un courrier a été envoyé indiquant un traitement *«prochain»* pour chaque recours.

Le 15 avril, une réunion de la commission de recours a validé 30 nouveaux dossiers comprenant cette fois 6 personnes ayant émises un recours en dehors du délai de 2 mois. Il s'agit donc d'un 1er test concernant les dossiers déposés hors délais.

Ces dossiers ont été transmis à la tutelle. Même procédure que pour les 7 premiers :

- attente des 10 jours pour réaction de la tutelle, validation s'il n'y a pas de réaction.
- si contestation de la tutelle, dossiers transmis au ministère qui a 40 jours pour donner sa position.

Au moment où ce bulletin est imprimé, la réaction de la tutelle n'est pas encore enregistrée. Nous continuons de suivre ces dossiers en commun SUD et CGT.

Nos permanences : tous les jeudis de 12h à 15h au local SUD du site.

Medef-City

Les Procés en Faute Inexcusable

❑ Le 3 avril, le tribunal des affaires sociales a évoqué le dossier de Dominique Patelin. Il a ordonné la mise en cause de l'assureur de la SNPE. Mais le procès en faute inexcusable de la SNPE aura lieu en fin d'année. La date du 4 décembre 2009 a été fixée. Si celle-ci est maintenue nous vous en tiendrons informé. Un rassemblement de soutien sera organisé devant le tribunal. Jeudi 14 Mai c'est le dossier de Georges Sanchez (Roxel) qui repassera devant le tribunal pour faute inexcusable de Roxel. L'UPR appelle ce jour là à participer au rassemblement de soutien qui se tiendra à 8h 45 devant le tribunal (rue des frères Bonie à Bordeaux). Le Medef cherche à limiter les droits des victimes de l'amiante, défendons-les !

Régime Général et Complémentaires

Retraites attaquées Retraités bafoués !

❒ 1% : ils ont osé ! Que ce soit sur le régime général ou les complémentaires, tout est fait pour conduire le retraité vers la misère ! Pendant que certains se goinfrent, on paye l'addition ! Ne les laissons pas faire !

Retraites Régime Général

1 % de hausse des pensions pour toute l'année 2009 : Ils ont osé ! Après n'avoir accordé que 1,34% pour 2008 et nous avoir volé 3 mois en 2009 par une augmentation au 1er avril au lieu du 1er janvier !

Pour mieux se moquer de nous, ils ont informé que si la hausse avait eu lieu au 1er janvier, même avec les chiffres truqués, cela aurait fait au mini 2,1% de hausse !

Pendant que le gouvernement amuse la galerie avec le décret ultra light à l'incidence nulle sur les stocks options et golden retraites des patrons, et que ceux-ci continuent à se goinfrer de millions d'euros : 1% !!!

Pendant que les membres du gouvernement ne lésinent pas sur leurs privilèges (revenus et retraites), que le Président Rolex s'attribue 200 % d'augmentation et parade dans un luxe indécent : 1% pour les retraités !!!

Et on voit bien là les conséquences désastreuses de cette sinistre *« réforme »* (sic) qui a désindexé les retraites des salaires ! On voit bien aussi ce qu'il en est des « promesses » sur le pouvoir d'achat !

Retraites Complémentaires

Les « hausses » des retraites complémentaires sont de la même veine.

Les valeurs des points de retraite ARCCO (tous salariés) et AGIRC (AM & cadres) sont revalorisées de **1,34% au 1er avril 2009.** Elles sont portées à :

- 1,1799 € pour l'ARRCO
- 0,4186 € pour l'AGIRC

Cette politique se traduit par une continuité dans la baisse du niveau de vie des retraités !

Baisse des Droits

Et, dans le même temps, le salaire de référence (prix d'achat du point) a augmenté de 1,8 %. Il est fixé à :

- 14,2198 € pour l'ARRCO
- 4,9604 € pour l'AGIRC

☞ suite page suivante

Régime Général et Complémentaires

Retraites attaquées Retraités bafoués !

-suite de la page 4-

Une augmentation du salaire de référence entraîne, l'acquisition de moins de points en contrepartie de ses cotisations. Faites la différence : la valeur du point est augmentée 1,34 %, la valeur d'achat du point est, elle, relevée de 1,8% !

Et cela est d'autant plus grave que cela fait plusieurs années que cela dure (il avait déjà été relevé de 3,4 % en 2008 et de 3,7 % de 2007 !).

Cette continuité voulue par les dirigeants et approuvée par certains, démontre l'hypocrisie de ceux qui font semblant de se peiner des conditions de vie de nombreux retraités… tout en faisant les lois et les textes qui les conduisent vers la misère !

Complémentaires Attaquées

Après avoir tenté de remettre en cause l'âge de la retraite dans ces négociations (voir nos bulletins précédents), le Medef a du reculer provisoirement dans sa volonté de porter à 61 ans l'âge minimum pour toucher une retraite complémentaire.

Les conditions d'âge restent inchangées mais, jusqu'à fin 2010 seulement. La situation sociale « explosive » dans notre pays et les mobilisations n'y sont pas pour rien.

Toutefois *« l'accord »* mis en place entérine et prolonge le recul du niveau des pensions instauré en 2003 : le prix d'achat du point acquis grâce aux cotisations augmente régulièrement bien plus que la hausse de la valeur du point.

De ce fait, les salariés acquièrent moins de points ce qui au moment de leur départ en retraite diminue d'autant le montant de leur pension.

Le Medef, amateur des fonds de pensions américains en totale déconfiture, n'a pas désarmé non plus sur l'âge de la retraite : il a fait figurer dans le projet « d'accord » *« une invitation aux pouvoirs publics de mettre l'âge minimal de la retraite au rendez-vous de 2010 »* !

Ne les laissons pas faire !

Seule la mobilisation des retraités et des salariés permettra d'obtenir un financement des retraites assurant un revenu digne par une répartition plus équitable des richesses.

C'est dans la rue, que nous devons nous faire entendre ! Nous y serons de nouveau le 1er mai, mais cela n'est pas suffisant : il faut préparer l'action générale de tous !

Communiqué de l'Andeva *

La victoire en prud'hommes de Bergerac est confirmée par la cours d'appel

❑ Après les prud'hommes de Bergerac, la Cour d'appel de Bordeaux vient de donner gain de cause aux 17 anciens salariés de Alsthrom, qui réclamaient une compensation payée par l'employeur pour la perte de revenu subie du fait de la préretraite amiante.

Alsthrom, qui a exposé ses salariés à l'amiante, a déjà été condamnée au titre de la faute inexcusable. Les prud'hommes avaient considérés que sa responsabilité était engagée. N'ayant ni informé ni protégé ses salariés, elle a causé un double préjudice :

- *un préjudice financier d'abord : l'allocation n'est que de 65% de leur salaire brut antérieur ; ils se retrouvent privés d'une évolution de carrière normale et d'une retraite légitime.*
- *un préjudice d'anxiété : ils doivent vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, sachant qu'ils ont dans les poumons des fibres pouvant causer des maladies graves.*

La Cour d'appel de Bordeaux a suivi les conclusions des prud'hommes de Bergerac sur l'essentiel : elle a confirmé l'existence d'un préjudice financier (avec des montants partiellement minorés) et celle d'un préjudice d'anxiété mis à la charge de l'employeur.

Le 16 février, 250 personnes s'étaient rassemblées devant la Cour de Bordeaux pour soutenir les 17 d'Alsthrom. L'annonce du jugement a été accueillie avec enthousiasme.

L'Andeva se félicite de ce jugement. Après la Cour d'appel de Paris pour ZF Masson, c'est la 2ème fois qu'une cour d'appel rend un jugement favorable à des salariés qui revendiquent un complément payé par l'employeur.

** Extraits du communiqué de l'Andeva. Sud-SNPE est adhérent de l'Andeva*

SME en Grève pour les salaires !

■ La direction de SME a procédé - un peu comme d'habitude- au partage des bénéfices : le festin pour eux, les miettes pour tous les autres. L'annonce d'un talon inférieur aux années passées a mis le feu aux poudres. Dès le lendemain de la mobilisation massive du 19 mars, la grève a continué sur St Médard. Plusieurs jours d'actions avec filtrage de route, manifestation à St Médard et rassemblement devant l'usine.

L'accord intersyndical réclamait au minimum 50 € de talon au lieu des 35 € de la direction. Pourtant, l'unité syndicale s'est étiolée rapidement, plusieurs syndicats quittant le navire en signant un accord refusé par l'assemblée générale des grévistes.

Cet obstacle supplémentaire n'a pas diminué l'ardeur des grévistes qui ont pu obtenir, malgré ces conditions rendues difficiles, un complément de 15 € (pour ceux qui n'auront pas d'avancement) au talon de 35 € d'augmentation générale annoncée pour tous et s'ajoutant aussi à une prime de 300 € obtenue quelques jours après le début du conflit. Le pouvoir d'achat reste au centre des luttes de nos camarades !

Couverture Santé

Contrat avec le Pavillon de la Mutualité

❑ L'UPR a signé un contrat avec le Pavillon de la Mutualité afin d'élargir les choix possibles en matière de couverture santé. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

L'Union des Préretraités et Retraités a signé au mois d'avril un contrat de groupe avec le Pavillon de la Mutualité. Pourquoi ?

Un contrat de groupe est plus intéressant qu'une adhésion individuelle. Avec ce nouveau contrat, il s'agit d'élargir l'éventail de choix (tarifs / prestations) de contrats disponibles pour un salarié à la retraite.

Ainsi l'ex-salarié SNPE aura le choix entre conserver le contrat Vespieren, adhérer à un des contrats du Pavillon de la Mutualité ou celui de Myriade.

Celui de ROXEL pourra choisir un de ces contrats du Pavillon ou celui de Myriade, le contrat groupe de l'entreprise étant pour l'instant sans suite pour des raisons inexplicables.

Cette signature de l'UPR fait suite à plusieurs mois d'études comparatives sur les propositions. En matière de couverture santé, il n'y a pas de miracle : plus un contrat offre de couverture santé, plus il est cher. Le choix final est donc individuel.

Le contrat que nous avons signé avec le Pavillon de la Mutualité :

- est mutualisé sur l'ensemble des adhérents et pas seulement ceux du site. Il existe de plus une mutualisation solidaire sur l'ensemble du Pavillon de la Mutualité.
- garantit au retraité un contrat de groupe au tarif calculé sur celui des salariés actifs.
- s'ouvre à toute personne qui le souhaite, quelque soit son âge. On peut donc y adhérer à n'importe quel moment, même au-delà de 60 ans sans différence de cotisations.

Deux contrats du Pavillon de la Mutualité sont ouverts :

☞ Pavillon 1 (reflex 300) = **47,46 € par personne** (31,75 € enfant)

☞ Pavillon 2 (reflex 400) = **58,90 € par personne** (36,30 € enfant) .

Pour que chacun de ces contrats soit activé, il faut un engagement d'adhésion de 5 personnes par contrat. A ce jour, le contrat 2 (reflex 400) est déjà en activité et peut être rejoint à tout moment. Pour le reflex 300, il faut nous transmettre un engagement d'adhésion.

Les garanties proposées (Lien Sud n°39) sont disponibles sur demande. Vous pouvez aussi les consulter sur sudsnpe.fr. Nous réactualiserons le comparatif dans un prochain numéro.

Manifestons le 1er Mai

Stop à la Régression, Satisfaction des Revendications !

■ Après les manifestations nationales spécifiques « retraités » du 6 mars et du 16 octobre 2008, après la participation importante des retraités aux grandes journées des 29 janvier et 19 mars 2009, le gouvernement ne change pas d'un iota sa politique économique et sociale.

Les salariés, les sans-emploi, les précaires, les retraités sont les victimes directes de leur crise. Mais l'injustice existait avant, elle est le fondement de leur système qui conduit à l'enrichissement sans limite de quelques uns par l'appauvrissement de tous les autres.

Le scandale des 1 % en 2009 sur les retraites alors que patrons et gouvernants baignent dans des millions d'euros de rémunération et de retraites alourdit une note déjà plus que salée.

Le 1er mai, nous devons nous mobiliser massivement, pour exprimer cette colère là. Et agir pour que soit apportée vraiment une réponse à la hauteur des attaques : construire un mouvement général qui fera gagner sur les revendications et imposera une répartition équitable des richesses.

Manifestons !

Vendredi 1er Mai

9h 30 Place de la République

(Rendez vous des Solidaires 33 à partir de 9h 30 cours d'Albret Angle rue Frères Bonie)

Départ manif : 10h 30

Parcours :

République ⇨ Albret ⇨ Gambetta ⇨ Clémenceau ⇨ Tourny ⇨ Esprit des Lois ⇨ Quais ⇨ Alsace-Lorraine ⇨ fin Pey- Berland

Rendez-vous

1er Mai

Privé, Public, Actifs, Retraités Manifestons !

9 h30 (départ manif 10h30) **Pl République**

7 Mai

Réunion Retraités Préretraités Sud de SME & Roxel

14 h à la Cafétéria SNPE

14 Mai

Procès Amiante Faute Inexcusable pour G. Sanchez

Rassemblement à 8 h 45 au Tribunal
(Rue frères Bonie)

Retrouvez toutes nos infos sur le web :

sudsnpe.fr

LES MAUX DE LA FIN

[Ph. Widdershoven , délégué syndical, s'est suicidé en demandant que sa mort soit classée accident du travail, accusant ses patrons de harcèlement en plein plan de licenciements. Pour se défendre, un des patrons harceleurs a expliqué (sur M6) que cet homme était trop sensible car il connaissait individuellement toutes les victimes du plan alors… que ce n'était pas son cas à lui. Et l'absence de relations humaines et de sensibilité n'est-elle pas l'avenir de l'humanité ?]